

Patrick M. REGAN, 2009, *Sixteen Million One. Understanding Civil War*, Boulder, CO, Paradigm, 232 p.

Damien Larramendy

Volume 42, numéro 1, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/045892ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/045892ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Larramendy, D. (2011). Compte rendu de [Patrick M. REGAN, 2009, *Sixteen Million One. Understanding Civil War*, Boulder, CO, Paradigm, 232 p.] *Études internationales*, 42(1), 138–140. <https://doi.org/10.7202/045892ar>

les moins acquis à la cause. Or, il est à supposer ici que la recherche de la qualité scientifique des propos n'a pas permis de mesurer l'abondance des références. Les moins familiers de cette rhétorique se priveront ainsi fort malheureusement de l'argumentaire proposé.

Le lecteur qui recherche ce niveau de précision sera quant à lui ravi de la qualité bibliographique ainsi que du rassemblement et du travail argumentaire réalisé dans cet ouvrage. *Gouvernance et appropriation locale du développement* permet une bonne base de réflexion, facilitant le report aux ouvrages cités en fonction de l'intérêt de l'argument proposé à la lecture.

Laurence BASSET

Marsh Risk Consulting

Marsh and Mc Lennan Compagnies, Paris

ÉTUDES STRATÉGIQUES ET SÉCURITÉ

Sixteen Million One. Understanding Civil War

*Patrick M. REGAN, 2009, Boulder, CO,
Paradigm, 232 p.*

L'ouvrage *Sixteen Million One: Understanding Civil War* de Patrick M. Regan passe en revue les mécanismes faisant qu'un individu décide de se joindre à un groupe armé afin de lutter contre son propre gouvernement. L'intérêt de cette monographie, en matière de contribution au champ de la polémologie, réside dans le remarquable travail de synthèse et surtout de vulgarisation auquel se livre l'auteur : un grand nombre de théories et de concepts de polémologie et d'irénologie sont abordés, expliqués et illustrés, avec plus ou moins de profondeur, en toute simplicité, sans jargon savant. Le vocabulaire choisi

et les nombreux exemples jalonnant l'ouvrage font de *Sixteen Million One* un livre accessible à toute personne intéressée par les guerres civiles.

Dans cette monographie, dont le titre évoque le nombre estimé de victimes des guerres civiles au cours des cinquante dernières années, la question de recherche posée par Patrick M. Regan apparaît clairement dès les premières pages : « À quelles conditions laisserais-je derrière moi ma famille, mon travail et toute ma vie telle que je la connais, pour mener la vie d'un soldat rebelle ? »

Partant des prémisses selon lesquelles 1) toute décision de tout individu serait le fruit d'un calcul rationnel coûts/bénéfices et 2) prendre les armes contre son propre gouvernement comporte *a priori* beaucoup plus de chances d'échouer que de réussir, Patrick M. Regan s'efforce d'analyser les causes et les mécanismes faisant qu'une personne puisse en venir à rejoindre un groupe insurgé. Il se penche principalement sur les conflits intérieurs répertoriés pour l'année 2002 par le Uppsala Conflict Data Program et International Peace Research Institute – Oslo (PRIO) et tente d'isoler certaines variables afin d'observer leur impact conflictogène sur les pays déchirés par ces guerres civiles, en utilisant de manière récurrente des données compilées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), notamment l'indice de développement humain (IDH).

Quatre variables sont analysées par l'auteur avec une attention toute particulière. La première de ces variables est la pauvreté. Regan argue que, s'il n'existe pas de lien de causalité direct entre pauvreté et guerres civiles, la probabilité qu'un pays connaisse une guerre civile

semble plus élevée si sa population vit dans la pauvreté. En effet, moins une personne a à perdre, moins elle aurait de craintes à prendre les armes.

Le deuxième facteur conflictogène évoqué par Regan est l'inégalité dans la répartition des richesses. Selon l'auteur, si la pauvreté absolue peut pousser les personnes à se rebeller, la pauvreté relative est au moins aussi dangereuse, puisqu'elle viendrait exacerber le sentiment d'injustice et rendrait la pauvreté encore plus intolérable.

Regan s'intéresse ensuite aux discriminations empêchant un groupe donné de défendre ses revendications par des moyens que l'on pourrait, dans les pays du Nord, qualifier de « normaux », c'est-à-dire les voies politiques, démocratiques et légales. L'auteur insiste sur le fait que la discrimination d'une minorité au profit d'une majorité, ou tout simplement d'un groupe social au profit d'un autre, est un choix politique. Cette politisation de certains attributs d'un groupe, comme l'ethnicité, la langue ou la religion, en vue de le discriminer, serait un raccourci vers la guerre civile.

Enfin, le dernier facteur sur lequel se penche l'auteur est la répression comme réponse de l'État aux revendications qui lui sont faites par ces groupes discriminés. Plus cette répression est extrême, plus les personnes visées auraient de motivation à soutenir un groupe armé ou à se joindre à un.

Après avoir brièvement passé en revue les mécanismes permettant de mettre fin aux guerres civiles, l'auteur conclut son ouvrage en pointant du doigt la pauvreté structurelle comme point de départ de la plupart des guerres civiles et en mentionnant divers gestes à poser afin de s'y attaquer de manière non violente.

Bien que plusieurs théories soient abordées par l'auteur au fil des pages, il est évident que l'approche qui sous-tend l'étude de Regan relève du rationalisme, l'unité de base et le point de départ de son analyse étant l'individu. Il faut également noter l'influence de la théorie des besoins fondamentaux de John Burton sur la manière dont Patrick Regan conçoit les motivations menant aux prises de décision des individus. De ce syncrétisme théorique se dégage une vision intéressante des guerres civiles comme de véritables confrontations entre des individus, capables de choix rationnels, mus par des besoins fondamentaux, et des structures érigées en obstacles dans la satisfaction de ces besoins fondamentaux.

Le livre *Sixteen Million One. Understanding Civil War* représente un bon ouvrage d'introduction et de vulgarisation sur les causes des guerres civiles. La simplicité de la prose, les nombreuses anecdotes partagées et l'absence totale de références et de notes en bas de page en font une monographie singulière, à mi-chemin entre un ouvrage universitaire et un livre « normal ».

Toutefois, si l'auteur réalise un bon travail de survol des causes des conflits internes, les derniers chapitres du livre sont décevants, car ils traitent trop rapidement et trop succinctement des principaux mécanismes pouvant mener à la conclusion d'une guerre civile (interventions extérieures, médiation, opérations de paix et efforts de réconciliation nationale). Ainsi, aucune mention n'est faite de certains concepts comme l'instrumentalisation de la médiation, et d'importants débats sont passés sous silence, comme celui sur la légitimité démocratique d'un accord de partage de pouvoir. Enfin, d'aucuns pourront reprocher à

l'auteur sa vision peu critique de l'ONU, des médiateurs et de la démocratie.

Damien LARRAMENDY

*Réseau francophone de recherche
sur les opérations de paix
Université de Montréal, Montréal*

**Beyond Market Forces.
Regulating
the Global Security Industry**

*James COCKAYNE et al., 2009,
New York, NY, International Peace
Institute, 333 p.*

S'il est un objet des Relations internationales et des études sur la sécurité de plus en plus médiatisé et malgré tout assez peu étudié jusqu'à récemment, c'est sans aucun doute celui de la privatisation de la sécurité. Les conflits de ces dernières années ont jeté une lumière nouvelle sur ce phénomène qui voit d'importantes structures privées proposer des services traditionnellement assurés par la force publique. En tant qu'entreprises privées assurant une offre aussi sensible que la sécurité, l'enjeu de la régulation de leurs activités interroge, mobilise, dérange et crispe parfois, aussi bien les acteurs privés – compagnies de sécurité (PSC) et clients – que les acteurs institutionnels ou la société civile.

Dans cet ouvrage, James Cockayne et l'équipe de l'International Peace Institute (IPI) entendent apporter une contribution originale au débat sur l'opportunité d'un cadre, quelle que soit sa nature, régulant l'industrie globale de sécurité. Cette étude de faisabilité entend cerner les possibilités et les modalités de mise en place de ce canevas assurant aussi bien la définition de standards que leur mise en œuvre. L'objectif ici avoué est avant tout de répondre à la demande formulée par des gouvernements et des

acteurs de l'industrie d'allier, au sein d'un même dispositif global, initiatives étatiques et privées de régulation de la sous-traitance de la sécurité, des initiatives existantes mais souvent méconnues, parfois redondantes et rarement mises en œuvre.

Le propos s'ouvre sur l'étonnement, cette constatation qui pousse à approfondir une question. Ici, il s'agit du constat d'insuffisance, pour ne pas dire d'échec, des différents efforts régulateurs entrepris aux niveaux national, intergouvernemental ou encore privé, visant à adopter un cadre adéquat et efficace.

Par exemple, l'existence de législations aux États-Unis ou en Afrique du Sud, deux principaux États d'origine de PSC, peine à montrer ses effets. La portée matérielle et géographique de ces législations pose toujours question, avec comme conséquence directe l'échec de leur mise en œuvre, comme en témoigne le peu de poursuites pour des infractions, souvent avérées, liées aux domaines des droits de la personne et du droit international humanitaire. Cette constatation n'a rien d'étonnant dès lors que l'on garde à l'esprit le caractère transnational de cette industrie, qui la rend parfois insaisissable au droit d'un seul État, ou encore les liens et les intérêts qui l'unissent à son État d'origine dans des relations commerciales.

Sur le plan international, les auteurs ne peuvent que constater la non-pertinence des conventions sur le mercenariat. Le mercenaire, précisément défini par le droit international, saurait difficilement être confondu avec les employés de PSC contemporaines, malgré les confusions terminologiques répétées d'observateurs en quête de labellisation.